

	Où s'adresser	Pièces à fournir ou renseignements à donner	Coût	Observations
<b>Aide sociale</b>	Mairie du domicile CCAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justificatif de ressources</li> </ul>	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier à demander et à retourner à la mairie</li> </ul>
<b>Attestation d'accueil</b>	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indiquer identité</li> <li>• Justificatif de domicile</li> </ul>	Gratuit	
<b>Autorisation de sortie du territoire</b>	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livret de famille</li> <li>• Carte d'identité du représentant légal et de l'enfant</li> <li>• Justificatif de domicile</li> </ul>	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délivré aux mineurs de nationalité française</li> <li>• Présence nécessaire du représentant légal au moment de la demande</li> </ul>
<b>Certificat d'immatriculation</b>	Garagistes ou (sous-) préfecture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité</li> <li>• Justificatif de domicile</li> <li>• <b>Véhicule neuf</b> : demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule neuf "3 en 1" (remis par le constructeur)</li> <li>• <b>Véhicule d'occasion</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ demande de certificat d'immatriculation (cerfa N° 13750*03)</li> <li>✓ Ancienne carte grise annotée "vendu le..., date et signature"</li> <li>✓ Certificat de cession</li> <li>✓ Pour les véhicule de + de 4 ans : contrôle technique de moins de 6 mois</li> </ul> </li> </ul>	Tarif fixé chaque année par le conseil régional selon le nombre de CV et l'âge du véhicule 35€/cheval pour les véhicules de -10 ans + 4€ (frais de gestion et 2,50 € de frais d'envoi) [tarifs 2011]	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le certificat d'immatriculation est envoyé sous pli sécurisé (courrier suivi remis contre signature) au domicile de son titulaire dans le délai d'une semaine environ (<b>plus de remise au guichet</b>)</li> <li>Le certificat de non gage est remis à l'acheteur mas n'est pas à joindre pour l'immatriculation</li> </ul>
<b>Carte nationale d'identité</b> (durée de validité : 10 ans)	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 photos d'identité de face, tête nue, récentes et identiques (fond clair, format 35 x 45mm)</li> <li>• Livret de famille des parents ou extrait d'acte de naissance avec filiation</li> <li>• Justificatif de domicile ou attestation d'hébergement avec photocopie de la carte d'identité et un justificatif de domicile du signataire</li> <li>• Autorisation du représentant légal pour le mineur (en cas de divorce, jugement du tribunal relatif à la garde de l'enfant)</li> </ul>	Gratuit  25€ pour un renouvellement sans présentation de l'ancienne carte (perte ou vol...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement : 2 photos, 1 justificatif de domicile + ancienne carte</li> <li>• En cas de changement d'état civil, produire le livret de famille modifié, un extrait d'acte ou la copie de l'événement jugement (modification gratuite)</li> </ul>
<b>Carte d'électeur</b>	Mairie du lieu d'inscription sur les listes électorales (expédition par voie postale)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande d'inscription sur les listes électorales à remplir sur place</li> </ul>	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir inscription sur les listes électorales</li> </ul>
<b>Célébration du mariage</b>	Mairie du domicile ou de la résidence de l'un des futurs époux ou des parents (pour les mineurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (sauf pour la personne qui est née dans la commune du lieu de mariage)</li> <li>• Attestation de domicile ou de résidence</li> <li>• Pièces d'identité</li> <li>• Liste des témoins avec pièces d'identité</li> <li>• Certificat du notaire s'il est fait un contrat de mariage</li> </ul>	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des pièces complémentaires sont demandées pour les mineurs, les divorcés, les veufs, les militaires et les étrangers</li> </ul>
<b>Certificat de non gage</b>	Préfecture		Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directement en ligne sur <a href="http://www.interieur.gouv">www.interieur.gouv</a></li> </ul>

	Où s'adresser	Pièces à fournir ou renseignements à donner	Coût	Observations
<b>Certificat de notoriété</b>	Notaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livret de famille</li> <li>• Extrait de l'acte de décès</li> <li>• Extrait de l'acte de naissance de chaque ayant droit et extrait de mariage (si conjoint survivant)</li> <li>• Certificat d'absence d'inscription au fichier central (ADSN)</li> <li>• 2 témoins (à la demande du tribunal)</li> </ul>		
<b>Certificat de nationalité française</b>	Greffe du tribunal d'instance de son domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livret de famille</li> </ul>	Gratuit	
<b>Certificat de non imposition</b>	Trésorerie		Gratuit	• Envoyé par le centre des impôts
<b>Certificat de scolarité</b>	Secrétariat de l'établissement scolaire		Gratuit	
<b>Certificat d'urbanisme</b>	Mairie de la commune d'implantation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire à retirer sur place</li> <li>• Plans</li> </ul>	Gratuit	
<b>Certificat de vaccinations</b>	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carnet de santé</li> </ul>	Gratuit	
<b>Concession de cimetière</b>	Mairie d'implantation du cimetière		Selon tarif fixé par le conseil municipal	
<b>Consultation du cadastre</b>	Mairie d'implantation de la propriété ou service du cadastre		Gratuit	
<b>Copie (ou photocopie) conforme</b>	Mairie, commissariat ou gendarmerie et consulat du pays concerné pour les documents rédigés en langue étrangère	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Original</li> <li>• Copie ou photocopie</li> </ul>	Gratuit	
<b>Copie d'un acte d'état civil (naissance, mariage, décès)</b>	Mairie où a été enregistré l'acte (lieu de naissance, de mariage, de décès)  Ou en ligne sur <a href="http://www.acte-etat-civil.fr">www.acte-etat-civil.fr</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indiquer nom, date de l'acte dont on demande la copie</li> <li>• Joindre une enveloppe timbrée au nom et à l'adresse du demandeur</li> </ul>	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie délivrée à la personne majeure concernée, ascendants ou descendants, conjoint, si mineur, représentant légal, ou le Procureur de la République</li> <li>• Acte de décès : seule copie possible à toute personne</li> </ul>
<b>Copie d'un acte de divorce</b>	Greffe du tribunal qui a prononcé le jugement			
<b>Déclaration de décès</b>	Mairie du lieu de décès	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité du déclarant</li> <li>• Livret de famille ou fiche d'état civil du défunt</li> <li>• Certificat de constatation de décès établi par le médecin</li> </ul>	Gratuit	• Dans les 24h du décès pour toute personne (même mineurs) se présentant avec les pièces exigées
<b>Déclaration de naissance</b>	Mairie du lieu de naissance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livret de famille ou pièce d'identité du déclarant</li> <li>• Certificat de constatation de naissance établi par le médecin</li> </ul>	Gratuit	• Par les maternités dans les 3 jours qui suivent le jour de l'accouchement
<b>Déclaration de père ou de vol</b>	Commissariat de police ou gendarmerie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité de déclarer la perte en mairie lors de la demande de renouvellement des pièces d'identité</li> </ul>	Gratuit	

	Où s'adresser	Pièces à fournir ou renseignements à donner	Coût	Observations
<b>Extrait d'acte de décès</b>	Mairie du lieu de décès ou mairie du domicile du défunt après transcription du décès	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indiquer nom du décédé et date du décès</li> <li>• Enveloppe timbrée au nom et à l'adresse du demandeur si demande par écrit</li> </ul>	Gratuit	
<b>Extrait d'acte de naissance</b>	Mairie du lieu de naissance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indiquer nom du demandeur (nom de jeune fille pour les femmes mariées) et date de naissance</li> <li>• Enveloppe timbrée au nom et à l'adresse du demandeur si demande par écrit</li> </ul>	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour un(e) français(e) né(e) l'étranger : Service Central d'Etat Civil 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES Cedex 09 ☎ 0826 08 06 04</li> </ul>
<b>Extrait d'acte de mariage</b>	Mairie du lieu de mariage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indiquer nom des 2 époux et date de mariage</li> <li>• Enveloppe timbrée au nom et à l'adresse du demandeur si demande par écrit</li> </ul>	Gratuit	
<b>Extrait de casier judiciaire</b>	Casier judiciaire national (pour une personne née en France métropolitaine ou à l'étranger), greffe du tribunal de grande instance du lieu de naissance (pour les natifs des DOM-TOM) Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau 44317 NANTES Cedex 3 <a href="http://www.cjn.justice.gouv.fr">www.cjn.justice.gouv.fr</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande signée sur papier libre précisant l'état civil et l'adresse</li> <li>• Photocopie d'une pièce d'identité si naissance à l'étranger</li> <li>• Enveloppe timbrée au nom et adresse du demandeur</li> </ul>	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les mineurs peuvent faire une demande</li> <li>• Dès qu'ils sont majeurs, les parents ne peuvent plus en faire la demande pour eux</li> </ul>
<b>Inscription à l'école maternelle ou primaire</b>	Mairie du domicile puis école	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justificatif de domicile</li> <li>• Le cas échéant, certificat de l'école fréquentée précédemment</li> <li>• Certificat d'inscription fourni par la maire</li> <li>• Carnet de santé</li> <li>• En cas de divorce, jugement du tribunal relatif à la garde de l'enfant</li> </ul>	Gratuit	
<b>Inscription sur les listes électorales</b>	Mairie du domicile, ou de la commune où l'on est inscrit depuis 5 ans au rôle des contributions directes communales	<p>Inscription systématique des jeunes de la commune ayant atteint 18 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte nationale d'identité ou livret de famille</li> <li>• Justification de domicile ou paiement des contributions directes communales</li> </ul>	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La demande peut être déposée à tout moment de l'année, mais les listes ne sont révisées que du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre (inscription au 1<sup>er</sup> mars suivant)</li> </ul>
<b>Livret de famille (duplicata)</b>	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indiquer les renseignements inscrits sur le 1<sup>er</sup> livret</li> </ul>	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Duplicata en cas de divorce, séparation de corps, perte, vol ou destruction du livret</li> </ul>
<b>Nationalité française</b>	(Sous-) Préfecture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La liste des pièces à fournir pour la constitution du dossier est remise lors de la demande</li> </ul>	Droits de sceau variables	

	Où s'adresser	Pièces à fournir ou renseignements à donner	Coût	Observations
<b>PACS</b>	Greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité</li> <li>• Copie intégrale ou extrait de l'acte de naissance avec filiation</li> <li>• Attestation sur l'honneur d'absence de liens de parenté</li> <li>• Copie acte de naissance avec mention</li> <li>• Convention en 2 exemplaires</li> </ul>	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La convention (contrat) prévoit les modalités de participation de chacun à une vie commune. Elle peut être rédigée par les partenaires eux-mêmes (modèles sur Internet) ou par un professionnel (avocat ou notaire)</li> </ul>
<b>Passeport biométrique</b> (durée de validité : 10 ans et 5 ans pour les mineurs)	Mairie équipée d'une station d'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Imprimé de demande</li> <li>• 2 photos d'identité de face, tête nue, récentes et identiques (fond clair, format 35 x 45mm)</li> <li>• Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale ou, en cas d'impossibilité, copie intégrale de l'acte de mariage</li> <li>• Carte nationale d'identité (si le demandeur en possède une)</li> <li>• Justificatif du domicile ou de résidence récent</li> <li>• Justificatif de nationalité française (sauf si le demandeur et au moins un de ses parents sont nés en France)</li> </ul> <p><b>En plus pour les mineurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Justificatif de l'autorité parentale en cas de divorce ou séparation</li> <li>• Pièce d'identité du parent demandeur</li> </ul>	<p>Timbre fiscal 86 € ou 89 € (avec photo prise en mairie)</p> <p>Pour les moins de 15 ans : 17 € ou 20 € et 42 € ou 45 € pour les 15-18 ans et les passeports délivrés en cas d'urgence avec validité d'un an</p> <p>[tarifs 2011]</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les passeports délivrés en urgence s'adresser à la Sous-Préfecture de Reims uniquement</li> <li>• Le demandeur doit se présenter personnellement pour la demande et le retrait du passeport (prise d'empreintes)</li> <li>• Il n'est pas possible d'inscrire un mineur sur le passeport des parents</li> </ul>
<b>Permis de chasser</b>	<p>Obtention : Préfecture du domicile</p> <p>Validation annuelle : Ou Fédération des chasseurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Imprimé de demande</li> <li>• 2 photos d'identité</li> <li>• Certificat attestant que le demandeur a subi avec succès l'examen du permis de chasser (ou qu'il possédait un permis de chasse avant le 1/07/76)</li> </ul>	Tarifs disponibles sur <a href="http://www.fdc51.com">www.fdc51.com</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédération des Chasseurs (Complexe agricole du Mont Bernard, Châlons en Champagne) ☎03 26 65 17 85)</li> </ul>
<b>Permis de conduire</b>	Ecole de conduite, préfecture ou sous-préfecture de Reims pour l'arrondissement de Reims	<p>Pour l'inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité</li> <li>• 2 photos d'identité récentes</li> <li>• Imprimé à remplir sur place</li> <li>• Attestation de sécurité routière</li> </ul> <p>Pour l'obtention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité</li> <li>• Attestation provisoire de capacité</li> <li>• Photocopie attestation de recensement militaire et du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense</li> </ul>		

	Où s'adresser	Pièces à fournir ou renseignements à donner	Coût	Observations
<b>Permis de conduire (duplicata)</b>	Préfecture ou sous-préfecture de Reims pour l'arrondissement de Reims	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration de perte, de vol ou de permis détérioré</li> <li>• 2 photos d'identité</li> <li>• 1 copie recto verso carte d'identité (ou copie de titre de séjour)</li> <li>• 1 enveloppe affranchie en recommandé R2</li> </ul>	Gratuit	
<b>Permis de construire déclaration de travaux</b>	Mairie du lieu de la construction ou des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Imprimés complétés accompagnés des pièces indiquées sur la notice</li> </ul>	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Imprimés téléchargeables sur <a href="http://service-public.fr">service-public.fr</a></li> </ul>
<b>Recensement militaire</b>	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livret de famille</li> <li>• Pièce d'identité</li> </ul>	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeunes (hommes et femmes) doivent se faire recenser dans les 3 mois suivant leurs 16 ans</li> </ul>
<b>Recherche dans l'intérêt des familles</b>	Commissariat pour les villes ou gendarmerie dont dépend ma commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notice à remplir sur place</li> </ul>	Gratuit	
<b>Recherche généalogiste</b>	Mairie ou archives départementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les registres de moins de 75 ans : communication d'extrait ou de copie en fonction de l'identité du demandeur, la libre consultation n'est possible que sur autorisation expresse du Procureur de la République</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les registres d'état civil de 75 ans et plus peuvent être librement consultés</li> </ul>
<b>Recours au conciliateur</b>	Tribunal d'instance de son domicile		Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les petits litiges entre particuliers afin d'éviter d'engager une procédure judiciaire</li> </ul>
<b>Recours au Médiateur de la République</b>	Délégués du médiateur, député de sa circonscription ou sénateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation orale ou écrite d'une réclamation justifiant le recours du médiateur</li> </ul>	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contestation d'une décision d'une administration, d'un service public ou d'une collectivité locale</li> </ul>